LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE DANS LES METIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

Comite Départemental Olympique & Sportif de la Loire
Ludivine COTTE
Tel : 04 77 59 56 02 - **crib@maisondessportsloire.com**

Loire Profession Sport
Fabien ROCHE
Tel : 04 77 59 56 11 – **fabien@professionsport42.com**

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

https://auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr – Emploi/Concours - VAE

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE :
Les principes

L'expérience produit des savoirs, des compétences

On n'apprend pas qu'en formation

Une autre manière d'obtenir un diplôme, un titre, un certificat !

J'exerce ce métier depuis xxx, ce métier correspond à un diplôme

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE : Les principes

Un droit inscrit au Code du travail et dans le Code de l'éducation.

Un acte officiel par lequel les compétences acquises par l'expérience sont reconnues.

Une procédure d'évaluation des connaissances, aptitudes et compétences du candidat par le jury du diplôme

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE :
Les principes

Les conditions d'accès

- Expérience minimale **de 12 mois d'activité** (pas nécessairement consécutifs)

ET

- **1 607 heures minimum.**

En rapport direct avec <u>les compétences du diplôme visé</u>

Outil = référentiel du diplôme visé
https://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/

Sont prises en compte:

- Les activités professionnelles salariées, non salariées,
- Les activités bénévoles,
- Le volontariat (Service civique)
- Les activités exercées dans le cadre de responsabilités syndicales, ou électorales

Peuvent être prises en compte:

-les périodes de formation en milieu professionnel (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation…)
-les périodes de mise en situation en milieu professionnel,
-les stages pratiques,
-les préparations opérationnelles à l'emploi

Mais le cumul de ces activités doit représenter au maximum 50 % du volume horaire global.

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE : Les principes

Avant de s'engager

- La VAE est un mode de validation, pas une épreuve d'examen ou une équivalence.

- Le jury est là pour valoriser les acquis et non sanctionner des manques

- Ce n'est pas plus simple que la formation traditionnelle
- Ce n'est pas plus rapide que la formation traditionnelle

- C'est une démarche réfléchie, personnelle & volontaire qui demande du temps.

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

CDOS LOIRE

La Validation des Acquis de l'Expérience : Quelle est la procédure ?

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE :
La procédure

Réfléchir à son projet de validation

Quelles sont les compétences que j'ai développées dans mon parcours ?

Ces compétences correspondent à quel métier?
Ce métier correspond à quel diplôme ?

Mes compétences sont-elles suffisantes pour demander le diplôme ?

= s'informer et déterminer avec précision le diplôme visé (niveau, spécialité, mention)

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE :
La procédure

QUELS SONT LES DIPLOMES ACCESSIBLES ?

NIVEAUX	CURSUS J&S	FONCTION
6	DESJEPS	**Directeur de structure :** Diriger, gérer un établissement ou une équipe, entrainer le haut niveau
5	DEJEPS	**Coordonnateur/Entraineur :** coordonner des projets, un service, entrainer des athlètes. **Perfectionnement sportif (80 mentions)** **Animation socio-éducative ou culturelle (2 mentions)**
4	BPJEPS	**Educateur, moniteur, animateur, coach…:** concevoir, animer, encadrer des projets et ou des activités. **40 spécialités**
3	CPJEPS	**Assistant Animateur :** encadrer, animer, accompagner des activités sous la responsabilité d'un Educateur.

⇨**http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/diplomes/**

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE :
La procédure

Une demande en 2 parties

1. La recevabilité

2. Le dossier de validation

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE :
La procédure

1. La recevabilité

cerfa

N°12818*02

DEMANDE DE RECEVABILITE A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Code de l'éducation art. R335-5 à R335-11

LIRE ATTENTIVEMENT LA NOTICE AVANT DE REMPLIR CE FORMULAIRE.

Vous y trouverez les définitions des informations demandées, les listes de codes nécessaires pour renseigner les rubriques, la liste des pièces justificatives à joindre au présent formulaire pour envoyer un dossier complet.

DATEZ ET SIGNEZ LA DECLARATION SUR L'HONNEUR (RUBRIQUE 6)

sauf si l'autorité responsable de la certification vous propose une téléprocédure.

RUBRIQUE 1 : Nature de la demande

1ère demande : Renouvellement : Prolongation :

RUBRIQUE 2 : Certification professionnelle que vous souhaitez obtenir

Nature, intitulé complet et niveau de la certification

Autorité responsable de la certification

RUBRIQUE 3 : Etat civil/Situation du candidat

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Date de naissance : Sexe : Féminin Masculin Commune de naissance :

Département ou collectivité outre-mer de naissance : Pays de Naissance :

Nationalité : Française Ressortissant de l'UE, EEE Autre :

Adresse : N° de la voie Type de voie (rue, avenue) Nom de la voie

Code Postal : Commune : Pays :

Tél. domicile : Tél. portable :

Courriel :

Vous êtes actuellement :

1. En situation d'emploi

2. En inactivité

3. En recherche d'emploi Inscrit à Pôle emploi : Oui Non Depuis :

Êtes-vous indemnisé(e) : 1 - au titre de l'assurance chômage (Allocation de retour à l'emploi) Oui Non

2 - au titre du régime spécifique d'assurance chômage des intermittents du spectacle Oui Non

Êtes-vous allocataire de minima sociaux : Oui Non

4. Autres Volontaire : Mandat électoral :

Êtes-vous reconnu travailleur handicapé : Oui Non

Page 1 sur 4

Recevabilité

Le candidat constitue la demande de recevabilité.

Document CERFA N°12818*02
Téléchargeable https://auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr/ rubrique Emploi/Formation puis VAE

2 critères :

- La durée effective d'activité
- Le rapport direct des activités déclarées avec les activités du référentiel du diplôme visé

Contenu:

- Récapitulatif des expériences (sous forme de tableau à remplir)
- Joindre les documents justifiant de la durée des actions exercées en rapport direct avec la certification visée

Recevabilité

Quelques contraintes…

1 seule demande de recevabilité par diplôme et par année civile peut être déposée.

3 diplômes différents maximum par an.

Recevabilité

Première phase

VOUS

VOTRE INTERLOCUTEUR

➲ La DRAJES de votre lieu de résidence

Vous déposez votre demande de recevabilité à la VAE

- Elle vous adresse un accusé de réception (dans un délai de 15 jours) et vous attribue un numéro de dossier à rappeler dans toute correspondance

- Elle examine votre dossier et vous notifie un avis de recevabilité dans <u>un délai de 2 mois après l'accusé de réception</u>

- **Votre demande est recevable**

- Elle vous indique la date et le lieu des prochains jurys fixés dans le calendrier national des examens http://foromes.calendrier.sports.gouv.fr/#/juryVAE

- Elle vous indique tous les organismes labellisés en Rhône Alpes pour l'accompagnement

Recevabilité

La recevabilité en Rhône Alpes

87% des demandes de recevabilité déposées en 2018 étaient recevables.

Refus ou ajournement de la demande de recevabilité

Dans 95% des cas : les attestations ne sont pas suffisamment complètes, des données essentielles sont absentes (type d'activités exercées – nombre d'heures non renseigné)

Les 5% restant font apparaître une inadéquation entre les activités de l'expérience et celles du diplôme demandé

2. Le dossier de validation

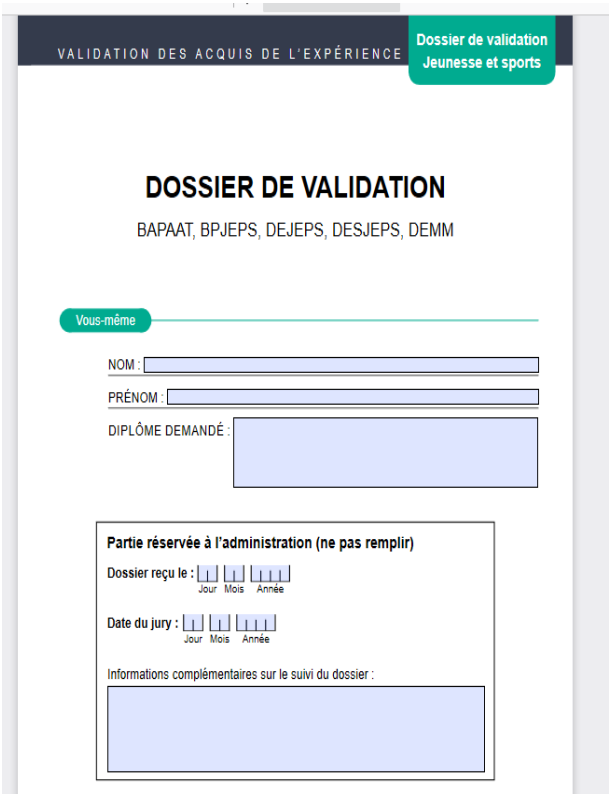

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Dossier de validation Jeunesse et sports

DOSSIER DE VALIDATION

BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, DEMM

Vous-même

NOM :

PRÉNOM :

DIPLÔME DEMANDÉ :

Partie réservée à l'administration (ne pas remplir)

Dossier reçu le : Jour Mois Année

Date du jury : Jour Mois Année

Informations complémentaires sur le suivi du dossier :

Dossier de validation

I Votre demande:

⇨ Diplôme demandé :

Vérifier les équivalences que vous pouvez avoir selon vos formations (BAFD, CQP, BEES…)
Consulter les référentiels du diplôme visé sur le site http://sports.gouv.fr/

⇨ Votre parcours de formation

⇨ Le Récit d'expérience : votre parcours professionnel et les choix que vous avez opéré, pourquoi ce diplôme, les raisons du choix de la VAE

Dossier de validation

2 Description et analyse des 2 fonctions principales :

- Animation et encadrement
- Conception, mise en œuvre et évaluation de projet

<u>6 actions à décrire</u>

au minimum deux actions pour chacune des deux fonctions

Animation et encadrement	Conception, mise en œuvre et évaluation de projet
4	2
2	4
3	3

Description et analyse des 2 fonctions principales :

Le principe ?

Choisir, décrire et **analyser** UNE situation précise qui s'est déroulé

Comment ?

- Par une description contextualisée…
- …D'activités caractéristiques et singulières…
- …Correspondant aux exigences du diplôme visé.

L'objectif ?

- Illustrer les compétences que vous mobilisez,
- Expliquer les choix que vous faites durant cette activité
- Expliquer les objectifs que vous visez avec cette activité et comment vous les évalués.

Description et analyse des 2 fonctions principales :

Fonction : Animation et encadrement

Choisir au moins **2 actions**

-BPJEPS : animer un face à face pédagogique avec un public dans le cadre d'une activité avec un support sportif ou socio culturel ;

-DESJEPS ou un DEJEPS : conduire des séances d'entraînement et/ou accompagner, animer et former une équipe d'animateurs ou de cadres sportifs

Décrire et analysez, pour chacune des actions choisies, ce que vous avez fait, en étant à la fois complet et précis.

- Situez cette action dans son contexte : la structure, le lieu, le jour…
- Utiliser le « Je »
- Précisez quels sont vos outils et vos modalités d'évaluation.
- Argumentez vos choix en indiquant comment vous les avez utilisé….

Description et analyse des 2 fonctions principales :

Fonction : **Conception, mise en œuvre et évaluation de projet**

Choisir au moins **2 actions**

La fonction conception, mise en œuvre et évaluation de projet correspond à la conduite d'un projet qui participe au fonctionnement et au développement de la structure.

Elle varie selon le diplôme visé

Décrire et analysez, pour chacune des actions choisies, ce que vous avez fait, en étant à la fois complet et précis.

- Situez **ce projet** dans son contexte
- Utiliser le « Je »
- Précisez quels outils vous avez utilisés pour **ce projet**, vos modalités d'évaluation, vos étapes.
- Argumentez vos choix en indiquant comment vous les avez utilisé….

L'ACCOMPAGNEMENT

Phase Facultative

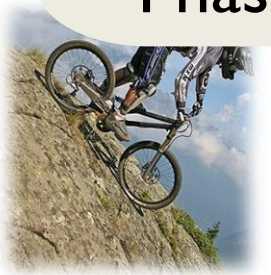

Accompagnement proposé par le CDOS LOIRE

ou un organisme labellisé par la DRAJES AuRA

L'accompagnement VAE est une aide méthodologique.

L'accompagnement consiste à aider le candidat à :

-Choisir des activités pertinentes au regard du référentiel du diplôme ;

-Décrire & Analyser sa pratique dans des situations de travail précises et réelles ;

-Structurer et organiser sa pensée

Accompagnement individuel :

20 heures d'accompagnement – 1000 €

L'ACCOMPAGNEMENT

Phase Facultative

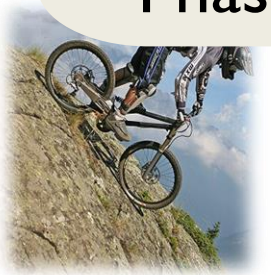

Financer une démarche de VAE

Demande d'aide financière par l'employeur à l'OPCO dans le cadre du plan de développement de compétences

La VAE à l'initiative du salarié en mobilisant son Compte Personnel de Formation (CPF).

Pour la fonction publique, les actions sont financées, en tout ou partie, par l'administration, dans le cadre du plan de formation (Si c'est l'administration qui est à l'origine de la demande).

Troisième phase

LA VALIDATION DES ACQUIS DE VOTRE EXPERIENCE

VOUS

Vous adressez 3 exemplaires de votre dossier de validation au plus tard 2 mois avant la date de jury

Pièces à joindre à l'envoi:
- **Avis de recevabilité favorable**
- **Attestation PSC 1**
- **Copie CNI ou passeport**
- **Le cas échéant, copie des titres ou diplômes justifiant des équivalences partielles pour le diplôme demandé**

VOTRE INTERLOCUTEUR

➲ Le service organisateur de l'examen (DRAJES correspondante)

- **Il vous adresse une convocation pour l'entretien avec le jury**

• **Il vous notifie la décision du jury**

Le jury du diplôme

L'entretien avec le Jury est obligatoire (durée entre 15 et 30 minutes)

Examine le dossier du candidat

Evalue les compétences acquises par rapport aux compétences requises (selon le référentiel du diplôme)

Attribue ou non tout ou partie du diplôme

En cas de validation partielle : Les UC sont valables définitivement

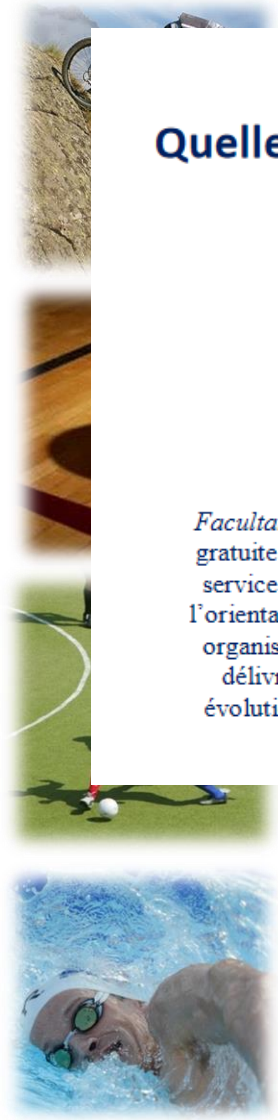

Quelles sont les étapes d'une démarche de VAE ?

Définition du projet

Facultatif : recours à l'aide gratuite d'un organisme du service public régional de l'orientation, notamment les organismes habilités pour délivrer un Conseil en évolution professionnelle

Faisabilité du projet/choix de la certification

Facultatif/conseillé : recours à l'aide gratuite des centres de conseils en VAE :
Liste sur www.vae.gouv.fr

Dépôt de la demande de recevabilité par le candidat (livret 1)

Obligatoire : dépôt auprès de l'organisme « certificateur ». Cet organisme ou son organisme délégué vérifie le rapport direct et la durée d'activité en lien avec la certification visée

Rédaction du dossier de validation par le candidat (livret 2) + Accompagnement conseillé

Obligatoire : dépôt auprès de l'organisme « certificateurs » ou son organisme délégué
Facultatif/conseillé : accompagnement par l'organisme certificateur ou autres organismes spécialisé

Session d'évaluation avec le jury/ Validation

Obligatoire : passage devant le jury d'évaluation. Selon les certificateurs, possible mise en situation de travail reconstituée

Plateforme départementale VAE « métiers du sport et de l'animation »

Pour télécharger le dossier :
https://www.ac-lyon.fr/jeunesse-engagement-sports

Plus d'infos sur la VAE
http://www.vae.gouv.fr/

Consulter les diplômes existant
⇨**http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/diplomes/**

Comite Départemental Olympique & Sportif de la Loire
Ludivine COTTE
Tel : 04 77 59 56 02 - **crib@maisondessportsloire.com**